# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1889.


## Départ.

Nous avons reçu la visite—P. P. C.—de notre confrère M. J. Emile Rivoire, avec lequel nous avons eu le plaisir d'entretenir toujours d'agréables relations.

M. Rivoire qui s'est fait connaître comme rédacteur en chef du *Franco-Louisianais*, a quitté hier la Nouvelle-Orléans. Il se rend en France par voie de New York. Nous ne savons s'il faut lui dire adieu ou au revoir; dans tous les cas nos meilleurs vœux l'accompagnent.

## Mariages.

On annonce, pour samedi prochain 28 septembre, le mariage de Mlle Adèle M. Dorsoncourt et de M. Gardner E. Castanedo.

La bénédiction nuptiale sera donnée à six heures du soir, en l'Eglise Ste-Anne, rue St-Philippe.

A la même date aura lieu, à la Cathédrale St-Louis, cinq heures et demie du soir, le mariage de Mlle Louise Ludre et de M. George Heyl.

—Nos remerciments à M. le Dr E. Berjot dont nous recevons une brochure portant ce titre: *Suicide de Romainville*, et que nous prendrons plaisir à lire.

## Grand Opera House.

Les théâtres américains de la Nouvelle-Orléans ont pour vieille coutume d'ouvrir chaque saison vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre. Ils ont adopté cette ouverture que d'aucuns pourraient juger hâtive, parce que leur campagne s'étend à six mois, quelquefois à sept et qu'ils veulent ainsi éviter de s'engager dans la période où commencent et les chaleurs et l'exode ordinaire de ceux qui comptent parmi leurs meilleurs clients.

Cette tradition peut avoir ses inconvénients. A l'époque où nous voilà les absents sont encore en grand nombre; c'est seulement dans la première quinzaine de novembre que notre ville, dépeuplée pendant quelques mois, revient à sa population normale.

Néanmoins les deux théâtres qui viennent de rouvrir leurs portes—le Saint-Charles et le Grand Opera House—n'ont pas trop souffert, jusqu'ici, par cet état de choses.

Le Grand Opera House est entré en activité dimanche dernier et ces trois soirées lui ont été favorables. L'une de ses recettes—la première—a été splendide, les deux autres fort acceptables. C'est de bon augure et nous aimons à penser que l'entreprise marchera heureusement jusqu'aux jours de novembre, date à laquelle tout directeur a le droit d'espérer que les affaires battront leur plein.

La troupe actuelle, dont M. Duncan B. Harrison est le premier sujet a eu une réception excellente, grâce à un ensemble convenable, à deux ou trois sujets favoris, et à une pièce qui compte un peu partout parmi les plus productives du répertoire: *The Paymaster*. Il y a du faire dans cet ouvrage; il n'est pas évidemment d'un premier venu. L'auteur connait la scène et s'il n'a trouvé là rien de bien nouveau, il supplée à l'invention par un maniement intelligent des ficelles du théâtre.

Ne vous méprenez pas ici sur la valeur de ce mot: ficelles. Elles sont toujours utiles, elles sont même indispensables sur les planches; il faut du talent au dramatiste, il lui faut aussi du métier, pour se compléter. Ce métier ne manque pas à celui qui a signé le mélodrame: *The Paymaster*.

L'action est convenablement conduite; à côté d'un fieffé coquin, à côté du *traître*, comme on dit au théâtre, se placent des personnages sympathiques.

On écoute donc l'ouvrage avec intérêt, et de plus il faut reconnaître que tout a été mis en œuvre pour l'encadrer d'une attachante mise en scène. Il y a un moment—et ici nous ne nous attachons qu'aux coups de théâtre—dont il ne faut, d'ailleurs, jamais faire fi—il y a, disons-nous, un moment où la pièce devient une véritable pièce d'eau; pardonnez-nous le jeu de mots et n'y voyez rien de railleur.

Oui; pour les besoins de l'action un torrent est là dont le coquin du drame se sert pour arriver à ses fins, y plonger sa victime, et ce torrent là est, s'il vous plait, une belle et bonne chute d'eau authentique, dont le spectacle suffirait pour faire le succès du *Paymaster*.

Il vous sera rarement donné d'être en présence d'un semblable effet; nous vous conseillons donc de ne point négliger de le voir. La troupe, ne l'oubliez pas, est engagée pour une semaine seulement.

Ce mélodrame sera donné aujourd'hui à la matinée et le soir.

Dimanche viendra le tour des Minstrels que dirige M. Geo Wilson et dont il est lui-même, le sujet le plus justement populaire. Il tient la corde depuis longtemps et toujours il la tient bien.

## Théâtre St-Charles.

M Gilbert qui a pris la direction du théâtre St-Charles, connait de vieille date, les goûts du public de la Nouvelle Orléans, et il s'est promis d'être le digne successeur de M. Bidwell, dont nous n'avons plus à écrire l'éloge, n'est-ce pas?

Il s'est dit, et nous croyons qu'il n'a pas tort, qu'il y a beaucoup à faire ici dans la ligne de l'impressario, à la condition de combiner son entreprise de façon à rendre le théâtre accessible aux bourses les plus modestes.

Le goût des spectacles est très répandu à la Nouvelle-Orléans, mais le pouvoir ne répond pas toujours au vouloir. Devant ce fait incontestable M. Gilbert a donc carrément pris le parti de réduire le tarif et voici qu'il a adopté, comme maximum, le prix de 50 cents pour les places dites fashionables et ceux de 25 et 15 cents pour les autres.

On a droit, de plus, à des sièges réservés, sans aucun supplément. Quant à la galerie, le paradis si vous aimez mieux—ce paradis où règnent souvent pommes et pistaches—on en obtient l'entrée pour 10 cents.

Voilà de la démocratie dans l'art.

A part cette heureuse modification, rien de changé au vieux théâtre de la rue St Charles. Le même soin est apporté au recrutement des troupes; les mêmes genres y sont exploités, c'est-à-dire presque tous les genres, depuis le burlesque jusqu'à l'opérette et l'opéra-comique.

La direction a une suite d'engagements qui rempliront une période de plus de trente semaines et à chaque page de son carnet se rencontre ce que l'on appelle des attractions. La concurrence, sous ce rapport, grandit chaque saison; à la Nouvelle-Orléans, il s'agit d'être bien prêt pour la lutte. M. Gilbert l'est.

Il a inauguré sa saison par le mélodrame, comme son confrère du Grand Opera House, et vous le savez, ce bon vieux mélodrame dont les purs, les prétendus gourmets ont tant et tant médit, a toujours son influence sur les masses.

Nous avons beau écrire encore et encore, dans le domaine de la critique, que telle ou telle pièce est anti-littéraire, qu'elle est d'une langue douteuse, qu'elle s'écarte des règles de l'art, le public se gausse de nous en cela, si la chose lui vaut de passer quelques heures agréables.

Je m'amuse à l'œuvre, donc elle est bonne, pense-t-il et dit-il. Et, en vérité, que diable voulez-vous répondre à cet argument venu de la masse qui paie? Or tel est le cas pour le mélodrame: *An American Princess*; la salle applaudit, la salle s'amuse et voilà pour la direction le meilleur des atouts.

De plus une actrice est là, Mlle Jennie Calef qui sait prendre son auditoire, grâce à tout un arsenal de roueries féminines qui fréquemment tendent la perche à l'auteur et font passer des scènes, que l'on accepterait moins facilement sans doute si elles changeaient d'interprète.

Mlle Calef a de l'allure, de la diversité, du boute-en-train, des audaces aussi et même quand elle en vient à trop forcer la note, il est en elle un nous ne savons quoi qui désarme le public et l'empêche d'analyser l'effet.

*An American Princess* occupera l'affiche jusqu'à samedi, terme de l'engagement de Mlle Jennie Calef et de sa troupe.

CIRCONSTANCES QU'ON NE PEUT PAS ENCORE PRÉVOIR.—La *Post*, de Berlin, publie l'information suivante à propos du voyage de l'empereur et de l'impératrice en Italie et en Grèce:

"Il n'est pas encore certain que le départ de l'empereur et de l'impératrice pour l'Italie ait lieu au milieu d'octobre. La résolution qui sera prise à ce sujet dépend de circonstances qu'on ne peut pas encore prévoir. On n'indique pas le moins du monde de quelle nature sont les circonstances qu'on ne peut pas encore prévoir."

PECHALL'S BEER [illegible]

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889
—Indications: Pour la Louisiane—Légères pluies, vents du nord, plus froid.

Température du 24 septembre 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 143 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 7 heures du matin | 74 | 24 |
| Midi | 83 | [illegible] |
| 3 P. M. | 79 | [illegible] |
| 6 P. M. | 76 | [illegible] |

### MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**

Edward Burke à Mlle Mary E. Lovert.
George Hornesky à Mlle Alice Lennox.
Joseph Baronstare à Mlle Louise Dupas.
Edward Guiment à Veuve Philomène Rewlett.
Charles Voorhies à Mlle Julia Augustin.
Geo. Lawson à Mlle Joséphine Dutel.
Edward Bayard à Mlle Roberta L. Logan.
August W. Bloom à Mlle Ellen McGraw.

**Naissances.**

Mme Gabriel F. Fortier, un garçon.
Mme Chas. Sriber, un garçon.
Mme Guiseppe Zito, un garçon.
Mme John McDonald, un garçon.
Mme Pierre Sagar, une fille.
Mme Jules Rimbolt, une fille.
Mme John M. Bares, un garçon.
Mme Louis A. Brewerton, un garçon.
Mme Wm. Ford, une fille.
Mme Natale Maestri, un garçon.
Mme Nicholas Stander, une fille.

**Décès.**

Michael B. Lyons, 12 ans, rues Julia et Dryades.
Sarah Colbert, 40 ans, rues Claiborne et Erato.
Rita Aubichon, 6 jours, 256 rue Dumaine.
Parker Johnson, 7 jours, 1570 rue Tchoupitoulas.
Joséphine Chandler, 29 ans, rues Washington et Remparts.
Veuve Wilhelmina Jackson, 81 ans, 502 rue Sud Franklin.
Chas. Martin, Jr., 6 semaines, rues Foucher et Water.
Albert J. Cochran, 16 ans, rues Baronne près Toledano.
Points de danger signalés.—No 30 rue Madison, Alger.

**Ventes inscrites** au bureau de l'annotateur des aliénations:

G. D. Geddes à J. A. Shakespeare, deux terrains bornés par les rues Erato, Thalie, Carondelet et Baronne, $3,500.

O. C. Olivier à P. N. Olivier, la moitié de deux terrains bornés par les rues Patterson, Barthélemy, Lavergne et le fleuve, $750.

Mme C. Bel à Mme B. Powell, un terrain borné par l'avenue Napoléon et les rues Berlin, Laurel et Jersey, $750.

Succession d'Auguste Fieckinger à A. Leitz, Jr., un terrain borné par les rues Magasins, Philip, Jackson et Camp, $5,300.

Mme E. Rovira à C. M. Hero, un terrain borné par les rues Ste-Anne, Derbigny, Orléans et Claiborne, $2,185.

A. Degeorge à D. Galbreath, un terrain borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette, $3,500.

Wm S. Devan à Mme L. M. Flower, un terrain borné par l'avenue St-Charles, les rues Lowerline, Pin et Hampson, $300.

E. O. Ducros à Wm H. Krowe, un terrain borné par les rues Baronne, Dryades, Sixième et Washington, $400.

Mme M. V. Leclère à Mme P. Arnauld, un terrain borné par les rues Prieur, Johnson, Hôpital et Quartier, $200.

M. Hartmann à J. Stanhart, un terrain borné par les rues St-Pierre, Dupré, Toulouse et Gayoso, $125.

**Cour civile.**—L'Etat ex rel. Chas Sturgis contre la ville pour empêcher une vente pour taxes.

Margaret C. Garvey contre John Paul McNulty pour obtenir la séparation.

E. C. Palmer contre le bureau des assesseurs pour obtenir une réduction.

Nicholas Gasper contre Robt Cottrell pour $315.

John H. Bohuk contre sa femme pour obtenir le divorce.

Alfred M. Willis contre la ville pour empêcher une vente pour taxes.

Les successions R. M. Flautt, Marie Barnes, Caroline Robb et John Wagner sont ouvertes.

**Cour Criminelle.**—Anderson Allon, effraction, 6 mois de pénitencier.

H. Wells et W. J. Flynn, agents de police, accusés de voies de fait, ont bénéficié d'une ordonnance de non lieu.

L'affaire des agents Fordyce Moran et Meyes, accusés aussi de voies de fait, a été remise.

**Grand Jury.**—Le Grand Jury a rapporté hier un verdict d'accusation contre Dan Johnson pour meurtre et un verdict d'acquittement contre l'officier John Schultz, accusé du meurtre de Stephen Springer. Ceci met fin à la question du choix d'un avocat pour défendre l'agent.

### CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'est assemblé hier soir sous la présidence du maire Shakespeare. Vingt-cinq membres présents.

Lecture du message du maire ainsi conçu:

1. Rapport du trésorier pour les semaines finissant les 7, 14 et 21 septembre.
2. Rapports du commissaire de police et des édifices publics.
3. Communication du Dr Jos. Jones incluant une copie de son discours relatif au traitement des aliénés en Louisiane et particulièrement à la Nlle-Orléans.
4. Communication du voyer relative à l'émission par erreur d'un permis de bâtir.
5. Communication de l'hon. Hugh Grant, maire de New-York, relative à l'ouverture d'une exposition en 1892 à l'occasion du 400me anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.
6. Pétition de Jos. Orcery, mécanicien, qui demande à faire partie du Bureau des inspecteurs de chaudières.
7. Communication de l'avocat de la ville, qui informe le Conseil que, conformément à la résolution No 3001, C. S., il a employé M. John Davidson en remplacement de M. Chas. J. Reynes.
8. Communication de Jos. Maille, avocat de Jos. Raymond & Cie, au sujet du marché Ste-Marie.
9. Communication de contribuables qui se plaignent de la scierie "Consumers' Lumber Company."
10. Communication de Robert Gernon relative aux accusations portées contre Tiblier.
11. Communication du voyer relative aux réparations de la rue Front.
12. Communication du surintendant Hennessey qui soumet le montant des dépenses faites par le caporal Boyard lorsqu'il a ramené en ville le fugitif Jos. Brady.

Lecture d'un message spécial du maire au sujet des communications du voyer et du sous-commissaire des travaux publics relativement aux levées et aux dégâts causés par les bestiaux errants.

Communication du contrôleur, dans laquelle il annonce qu'après avoir consulté l'avocat de la ville au sujet de la révision de l'assessement, il ne peut légalement se conformer aux rôles révisés par le comité.

Rien, dit-il, si ce n'est le seul désir de faire strictement et légalement mon devoir, ne me porte à agir ainsi et je pense que ma conduite recevra votre approbation ainsi que celle des contribuables qui peuvent avoir recours aux tribunaux s'ils considèrent ma manière d'agir comme illégale.

La communication est référée au comité d'ordre public.

Le Comité du Saengerfest invite le Conseil à assister en corps à la pose de la pierre angulaire de la salle où seront donnés les concerts.

—Dans son rapport, le Comité du Budget donne le détail de sa dernière séance au cours de laquelle le contrôleur a déclaré son intention de ne point se conformer à l'ordonnance relative à la correction des assessements, qu'il considère illégale.

Il faut savoir, continue le rapport, si les ordonnances municipales peuvent être annulées à volonté, et il faut que le comité d'ordre public prenne des mesures pour faire respecter le Conseil et observer les ordres qui en émane.

Adoption de plusieurs ordonnances ayant pour objet de réduire certains assessements.

Adoption d'une résolution ayant pour but de prolonger le délai fixé par le contrat pour le privilège du ferry de l'avenue Louisiana.

Adoption d'une ordonnance relative aux recettes et dépenses du shérif criminel de la paroisse d'Orléans.

Adoption d'une résolution ayant pour objet d'ordonner au voyer de dresser les plans nécessaires à la réparation des levées, et de voter dans le budget de 1890 $15,000 pour payer les frais de ces réparations.

Adoption de l'ordonnance allouant $300 pour la défense en cour de l'agent Schultz.

Adoption de l'ordonnance amendant les limites des fourrières et obligeant les propriétaires de bestiaux à les tenir enfermés.

M. Hodgson propose d'autoriser le maire à signer un contrat pour l'empoisonnement des chiens par la police.—Référé.

M. Fernand Armand demande l'autorisation d'établir un club sur le quai au Picayune Pier, au pied de la rue St-Philippe. Référé.

L'ordonnance ayant pour objet d'autoriser la Independent Oil Co. à [illegible] par une voie ferrée. Référé.

Le Conseil s'ajourne à huitaine.


## Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand moteur, ou, comme l'appelle la Bible,

### "La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

**Médecine de Printemps et de Famille**

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

### Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.


**Enquête.**—Le Dr P. E. Archinard a fait, hier soir, une enquête au sujet de la mort du nègre Moses Parsons. Une nommée Lizzie Allen a vu le vieillard le soir où il est mort. Il se tordait dans d'atroces convulsions. Il a demandé à sa femme pourquoi elle n'envoyait pas chercher un médecin ou l'ambulance.

Elle répondit qu'elle n'avait pas d'argent pour payer le médecin. Le vieillard avait dîné la veille en ville, mais il n'a pas voulu dire où il était allé et il est mort en présence du témoin.

Liza Roberts, Pauline Mentz, Mary Brown et Edward Griffin ne savent rien de l'affaire.

John Johnson, chimiste de l'hôpital de charité, déclare que le 23 août il a reçu du Dr Archinard des viscères humains à analyser. Le contenu de l'estomac renfermait de l'acide arsénieux en quantité considérable; le foie et l'estomac lui-même offraient aussi des traces du même acide à la dose de 5,23172 gr. d'oxide arsénieux. Au total 12,0744 gr d'acide arsénieux.

Le jury a rapporté un verdict par lequel la mort de Moses Parsons a été causée par l'inflammation de l'estomac et des intestins, résultant de l'empoisonnement causé par l'arsenic, mais il a déclaré qu'il était impossible de déterminer quel a été l'empoisonneur.

**Paragraphes.**—M. D. Hannan, âgé de 58 ans, a été arrêté pour tentative indécente sur Alice Suiff, une enfant de 10 ans, chez les parents de laquelle il habitait, rue Bourgogne No 645.

—A la requête de M. Henry Wallace, on a arrêté une nommée Mollie Ryan sur qui pèse une accusation de vol de $120 de linge et mobilier.

—L'Association des facteurs de la poste de la Nouvelle-Orléans s'est réunie hier, dans son local No 110 rue Gravier. Il a été décidé de donner prochainement un bal par invitations. Les facteurs veulent faire de cette soirée, l'événement de la saison. Nous reviendrons plus tard sur cet intéressant sujet.

—Un nommé Jean Barrière est tombé d'un échafaudage, rue Franklin, près Poydras, et s'est légèrement contusionné.

—Peter Romp, un nègre, qui est le principal témoin dans l'affaire de meurtre d'Oscar Washington, a fait arrêter une nommée Jessie Washington, parente de l'assassin qui avait menacé de le tuer s'il témoignait.

—Wm. Miller, un percepteur a été arrêté pour détournement de fonds.

—Christian Kuhn, un habitant de Biloxi a été trouvé endormi au pied de la statue de Clay et a été emmené au poste.

—John Shay, épicier a été arrêté à Carrollton pour violation de la loi du dimanche.

—Une alarme inutile a été donnée hier matin, à 8 heures, à la boîte 31, pour un commencement d'incendie causé chez M. Urquhart, rue St-Charles, par un tuyau de cheminée en mauvais état.

—Hier matin, à 5 heures, on a trouvé mort dans son lit, Wiley Brody, un nègre âgé de 75 ans, qui demeurait rue Monroe, près Decatur.

### ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

| | | |
|---|---|---|
| **ENCAISSEMENTS.** | | |
| Primes sur les risques d'incendie | $243,629 42 | |
| Primes sur les risques de rivières | 33,191 74 | |
| Primes sur les risques de mers | 4,153 01 | |
| Primes non expirées de 1887 | 61,687 31 | $341,660 48 |
| Moins, primes non expirées de 1888 | | 81,125 25 |
| | | $260,535 14 |
| **A AJOUTER.** | | |
| Escompte et intérêt | $21,744 25 | |
| Loyers | 985 | $22,729 25 |
| | | $283,264 39 |
| **DÉBOURSÉS.** | | |
| Pertes par l'incendie | $112,020 35 | |
| Pertes sur les risques de rivières | 1,612 84 | |
| Pertes sur les mers | 6,415 77 | |
| Cancellations et réassurances | 75,134 84 | |
| Taxes et dépenses | 31,321 60 | |
| Réserve pour pertes non ajustées | 20,000 | |
| Dividendes payés en juillet 1888 | 11,000 | $247,510 20 |
| Profits nets | | $35,754 19 |

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

| | |
|---|---|
| $167,000 Bons consolidés Crescent [illegible] | $167,040 00 |
| Argent en banque | 140,145 96 |
| Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux) | 53,550 00 |
| Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000) | 35,000 00 |
| 10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle | 1,200 00 |
| Primes en voie de perception | 42,053 53 |
| Total | $459,989 50 |

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bagle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Roland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurance du Home, [illegible]

WM. T. HARDIE,
E. ROLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, [illegible] Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.
JAMES FAHEY, Notaire.


### THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to cultivate their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (12 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]


## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

### FRANCE.

**Le Cabinet français—Un Conseil ministériel aura lieu demain sous la présidence du Président Carnot.**

Paris, 24 septembre.—Tous les membres du Cabinet sont de retour à Paris.—Un Conseil ministériel aura lieu demain à l'Elysée et sera présidé par le Président Carnot.

La nouvelle Chambre des Députés sera convoquée en novembre.

On estime maintenant que les partisans du gouvernement comprendront 300 républicains modérés et 35 membres de la gauche.

M. Hervé est parti pour Richmond, Angleterre, pour conférer avec le comte de Paris.

MM. Laguerre et Naquet sont allés à Londres pour voir le général Boulanger.

La Chambre est certaine d'annuler les élections du général Boulanger et du comte Dillon.

Afin d'assurer l'élection des candidats républicains, partout où cela sera possible aux seconds ballotages, dans chaque district où deux républicains ont couru, dimanche, celui qui a reçu le plus petit nombre de voix se retirera en faveur de celui qui en a obtenu le plus.

**Rente française.**

Paris, 24 septembre.—Le trois pour cent est coté à 86 francs 50 centimes.

**Les élections générales en France. Commentaires des journaux.**

New York, 24 septembre—Une dépêche spéciale de Londres au *Times* annonce:

Les rapports complets reçus hier sont encore plus décisifs pour les républicains français qu'on ne l'aurait cru dimanche soir. Ils indiquent qu'il y aura une majorité républicaine un peu moins forte qu'elle ne l'était à la dernière Chambre, mais qui, par contre, sera infiniment plus compacte et moins ouverte aux erreurs et aux intrigues des factions.

Pour la première *fois*, depuis la chute du ministère Ferry, on semble croire qu'il sera possible d'obtenir à la Chambre une majorité qui sera effectivement républicaine, et préférera la France à une faction.

Ce que les républicains gagnent en couleur l'opposition le perd.

Plusieurs des monarchistes les plus autorisés, les plus purs ont été battus et l'accession de Boulangistes aux rangs réactionnaires ne fait qu'accentuer leur perte. Cette défaite des députés monarchistes dans le nord et dans l'ouest est l'incident le plus curieux de l'élection.

Les républicains ont gagné une quinzaine de sièges dans les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes du Nord, de la Loire Inférieure, de la Vendée, des deux Charentes, et autant de sièges aussi dans le Nord, et le Pas de Calais. Il est vrai que ces gains sont dûs un peu à l'abandon du Scrutin de Liste, mais le fait indique encore plus l'effet conjoint de l'exposition triomphante et des intrigues du Comte de Paris avec Boulanger relativement aux membres royalistes.

L'échec du général Boulanger est complet. Les boulangistes auront peut-être 40 membres à la nouvelle Chambre nominalement dûs comme ses partisans, mais ils formeront un groupe indépendant et comme ils ne peuvent obtenir aucun terme des royalistes et que Boulanger doit cesser d'exister comme entité politique, ces membres n'auront aucune prépondérance et leurs chefs ne seront pas admis à la nouvelle Chambre, même s'ils sont réélus, ce qui n'est pas probable.

Paris, 24 septembre.—Les journaux républicains français jubilent à propos du résultat des élections, qui ont eu lieu dimanche, pour les membres de la Chambre des Députés, et disent que les nouveaux ballottages ne feront qu'augmenter leur succès.

Les mêmes feuilles regrettent la défaite de M. Jules Ferry, et expriment l'espoir que son absence de la Chambre sera compensée.

Le journal la *République française* écrit: "Le pays a élu une majorité des candidats du gouvernement; la république, fatiguée des divisions qui existaient, a été unie sur la question d'intérêt public. Le *Journal des Débats* n'a pas une grande confiance dans la sagesse de la nouvelle majorité.

Les journaux monarchistes et Boulangistes expriment leur désappointement au sujet du résultat des élections et écrivent qu'ils espèrent que les nouveaux ballottages fortifieront la position de l'opposition.

Rome, 24 septembre—Le *Popolo Romano* écrit: Les élections en France ont sauvé les institutions républicaines mais non le Cabinet. Elles indiquent aussi que la France désire la paix.

Le *Capitan Fracassa* et le *Messagero* disent que la république a battu le boulangisme.

Berlin, 24 septembre.—La *Vossische Zeitung*, le *Tageblatt* et la *Gazette Nationale* sont d'opinion que les élections en France n'ont pas altéré matériellement la force des partis. Ils disent que l'avenir de la France dépend de trente républicains.

La *Gazette Nationale* ajoute que le plus grand danger a été évité pour la république.

La *Vossische Zeitung* maintient que les prédictions relatives aux résultats des nouveaux ballottages sont prématurées.

Dans tous les cas, ajoute la même feuille, les élections promettent un avenir de paix.

Le *Tageblatt* dit: les républicains sont doublement désappointés au sujet du résultat des élections.

Ils avaient l'espoir que le boulangisme serait annihilé et entraînerait les monarchistes dans sa chute.

Les Allemands, comme amis de la paix, sont satisfaits des résultats.

Vienne, 24 septembre—Le journal la *Presse*, de cette ville, considère le résultat des élections de dimanche en France, comme un grand succès républicain; il estime qu'elles sont la défaite du Boulangisme et du radicalisme.

Les républicains, dit la même feuille, ont pour devoir d'agir conjointement dans les nouveaux ballottages et d'être unis au sein de la Chambre, afin d'établir une majorité solide du gouvernement.

Le *Fremdenblatt* écrit: une grande crise aura été surmontée, si les seconds ballottages donnent un résultat favorable aux républicains.

La *Neue Freie Presse* est d'opinion que le danger d'une dictature ou d'un coup d'Etat a été évité.

L'affaiblissement du boulangisme est le résultat le plus important de la lutte.

Londres, 24 septembre.—Aujourd'hui, au cours d'une entrevue, le général Boulanger a dit qu'il n'avait pas d'espoir que son parti ait une majorité à la nouvelle Chambre des Députés. Il a ajouté, qu'il n'a pas cependant perdu espoir dans l'avenir.

Le gouvernement, a dit aussi le général, a volé partout des voix.

Il sera impossible de diriger la majorité républicaine, et il pense que le pays l'appellera sous peu au pouvoir.

Rome, 24 septembre—Le journal la *Riforma*, commentant les élections en France, écrit que le résultat prouve qu'une majorité des Français désire une république sage, libérale et pacifique.

Paris, 24 septembre.—Le journal *Estafette*, organe de M. Ferry, exprime l'espoir que quelques-uns des partisans de M. Ferry résigneront leurs sièges à la Chambre des Députés en faveur du chef du parti du gouvernement.

Le journal la *Justice* croit que le boulangisme est écrasé, mais il considère que les monarchistes sont toujours un danger sérieux.

**Le Pape.**

Munich, 24 septembre.—Six mille catholiques ont eu un meeting aujourd'hui.

Des résolutions ont été adoptées exprimant les sympathies de l'assemblée pour le Pape dans sa position difficile et peu agréable et en faveur de la restauration du pouvoir temporel, comme étant le seul remède à ses griefs.

Sa Sainteté a envoyé sa bénédiction aux catholiques de Munich en leur disant que leur dévouement était pour lui une source de joie et de bonheur.

**Le Czar.**

Londres, 24 septembre—Une rumeur à laquelle on semble ajouter foi, circule à St-Pétersbourg. Elle porte qu'avant le départ du czar pour Copenhague une caisse de dynamite avait fait explosion à la gare Peterhof. La gare aurait été fortement avariée et un employé du chemin de fer tué. On est d'opinion qu'on avait calculé que l'explosion se produirait quand le czar traverserait la gare pour entrer dans le train; mais on avait mal pris les mesures, de sorte que l'explosion a eu lieu avant le départ du czar.

**Le Journal Chronicle.**

Londres, 24 septembre—Une dépêche de Berlin au *Chronicle* dit, que le gouvernement allemand a décidé qu'il n'adopterait pas de mesures comme représailles pour l'augmentation des droits russes.

**Le Prince Bismarck.**

Berlin, 24 septembre—On rapporte que le Prince Bismarck est souffrant, et qu'il ne viendra pas demain à Berlin.

Une dépêche de St-Pétersbourg au *Tageblatt* annonce que M. de Giers, ministre des affaires étrangères en Russie, partira pour Berlin lorsque le czar sera ici.

**La Skoupchtina.**

Belgrade, 24 septembre.—Les élections des membres de la Skuptschina auront lieu le 26 septembre. Le parti libéral qui est opposé au gouvernement, espère remporter un tiers du nombre total des sièges.

**L'Espagne et le Maroc.**

Madrid, 24 septembre—Une longue conférence a eu lieu aujourd'hui entre les ministres de la guerre et des affaires étrangères, au sujet de la canonnière espagnole *Cocodrilo*, sur laquelle des bandits ont tiré, à la hauteur de la côte du Maroc.

A la suite de la conférence, un câblegramme a été envoyé au ministre espagnol à Tanger, lui disant d'insister auprès du sultan, afin d'en obtenir une réparation de l'insulte faite au drapeau espagnol.

**M. Stephen Hosten.**

Mexico, 24 septembre (via El Paso, Texas)—M. Stephen Hosten, Américain et entrepreneur du chemin de fer, qui est arrivé de Colima en cette ville, a été témoin oculaire de la récente éruption du volcan de Colima, situé à 30 milles au nord de cette ville.

Ce volcan a son cratère à une hauteur de 12000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ces éruptions spasmodiques arrivent dix ou douze fois par jour, et sont suivies de détonations semblables à celles de décharges d'artillerie.

**M. Luster mis en liberté.**

Panama, 15 septembre—M. J. V. Luster, du Tennessee, a été libéré le 12 septembre, après être resté en prison 185 jours, attendant qu'on le juge, sous l'accusation d'avoir tué un Mexicain du nom de Cevallos, dans la partie nord de Panama. Cevallos, d'après les témoignages donnés, voulait tuer Luster; il s'en était vanté publiquement, ouvertement, et avait même suivi celui-ci pendant 20 jours environ.

M. Luster informa l'Alcalde (le juge) que sa vie, à lui Luster, était en danger, et qu'il prévoyait qu'il serait obligé de prendre les mesures nécessaires pour se protéger. Le dit Cevallos était considéré comme un homme dangereux.

### WASHINGTON.

**Cyclone.**

Washington, D. C., 24 septembre—Le cyclone qui avait son centre hier matin, disait-on, à la hauteur de la côte de l'Alabama, a pris une direction nord-est. Ce centre est maintenant près de Charlotte, Caroline du Nord. La vélocité du vent est de 44 milles à l'heure sur la côte sud de l'Atlantique.

**Nomination.**

Washington, D. C., 24 septembre—Le Président a nommé M. Thomas C. Dalbey maître de poste à Frankfort, Ind., en remplacement de Wm. G. Morris, qui a été déplacé.

**La nouvelle canonnière Yorktown.**

Washington, 24 septembre—La nouvelle canonnière *Yorktown* a reçu l'ordre de se rendre à West Point, vers le 2 octobre, pour transporter à New York les délégués au Congrès des Amériques Centrales et du Sud.

**Le steamer des Etats-Unis Dispatch.**

Washington, D. C., 24 septembre—Le steamer des Etats-Unis *Dispatch* a reçu l'ordre de se rendre de New York à Washington. Le *Dispatch* transportera le ministre Douglas à la Forteresse Monroe, où celui-ci s'embarquera à bord du *Ossipee* le 28 courant pour Port-au-Prince.

**Le Président Harrison.**

Deer Creek, 24 septembre—Le Président Harrison et le sénateur Henry G. Davis sont partis d'ici ce matin à 7 heures 20 minutes pour Elkins, Ouest Virginie.

**Le prochain Congrès international.**

New York, 24 septembre—Un grand nombre de délégués au prochain congrès international sont arrivés de bonne heure ce matin, à bord du "*City of Paris.*" Le secrétaire Blaine est attendu sous peu car il prend un grand intérêt dans ce congrès des pays hispano-américains.

Un comité de réception est allé au devant des dits délégués à la quarantaine et ceux-ci se sont embarqués alors à bord du cotre du revenu *Manhattan*.

M. Charles R. Flint, de cette ville, commissaire du Congrès international, agissait comme maître de cérémonies.

Les délégués arrivés sont: Le Dr Juanto Castelas, délégué de San Salvador; le Dr Joaquin Arieta Rosa; Samuel Valdiccoso; M. Juan Francisco Velarde, délégué de la Bolivie; Geronimo Zelaya, délégué de Honduras, et E. C. Fallies, secrétaire; l'ex-ministre Roberts, du Chili, M. Julio Foster, de Santiago Chili, ainsi que le capitaine Whelen, qui a accosté le *City of Paris* à la quarantaine.

Relativement au prochain congrès des Etats hispano-américains, M. Zelaya, délégué de Honduras, a dit; La population de Honduras se montre très enthousiaste à l'endroit de ce congrès international; elle espère qu'il en résultera de grands avantages.

Nous voulons développer nos intérêts miniers et agricoles; mais il est urgent que nos mines entrent en opération le plus tôt possible. Nous avons besoin de donner de l'extension à notre commerce avec les pays étrangers, et spécialement avec les Etats-Unis.

Toutes les classes, dans notre pays, désirent des relations plus étroites avec votre population.

**Les navires de guerre français Aréthuse et Roland.**

New York, 24 septembre—Les navires de guerre français *Aréthuse* et *Roland*, sont arrivés ici ce matin.

**Le Graphic saisi.**

New York, 24 septembre.—Le *Graphic*, journal illustré, a suspendu sa publication, le shérif a pris possession du bureau.

**Le hog choléra.**

Baltimore, 24 septembre—Le hog choléra dans le comté de Kent se propage rapidement, et à moins que les autorités ne prennent des mesures actives, la maladie fera de grands ravages sur les porcs dans le sud du Maryland.

### ETAT DE SITUATION —DE LA— BANQUE DU PEUPLE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS,

A la clôture des affaires, samedi soir, 29 juin 1889.

| | |
|---|---|
| Comptant | $[illegible] |
| Change | 110,046 34 |
| Prêts sur demande et escomptes | 1,[illegible] |
| Actions | [illegible] |
| Propriétés foncières | [illegible] |
| Total | $1,973,066 12 |
| Fonds capital | $200,000 00 |
| Profits non divisés | 121,[illegible] |
| Dépôts individuels | 1,[illegible] |
| Dividendes non payés | [illegible] |
| | $1,973,066 12 |

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

ARTHUR HART, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 29 juin 1889.
(Signé) ABT. BORICOURT, Notaire.

### AVIS AUX CRÉANCIERS

P. C. Malone vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,643—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

Par ordre de la cour,
E. A. LEMIEUX, Greffier.
25 sept—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,667—Division E—Jacob Schneider [illegible]

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.
FRED. D. KING, Juge [illegible]

Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.

## CHEMINS DE FER.

### Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE. Arrivée. Départ. [illegible]

ILLINOIS CENTRAL. [illegible]

TEXAS AND PACIFIC. [illegible]

QUEEN AND CRESCENT ROUTE. [illegible]

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS. [illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE. [illegible]

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD. [illegible]

EAST LOUISIANA R. R. ABITA SPRINGS COVINGTON. [illegible]

## NAVIGATION FLUVIALE.

### Départs de bateaux à vapeur.

**MERCREDI, 25 SEPTEMBRE 1889.**

Rivière Rouge—GARLAND, à 5 P M
Pointe Houma—MARY E. COMEAUX, à 11 A M
Bayou Lafourche—ALEUX LEBLANC, à 12 M
Grand Lake—WARREN, à 5 P M
Ouachita River—JOSIE W, à 5 P M
Atchafalaya—ALTO, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M

**JEUDI, 26 SEPTEMBRE 1889.**

Vicksburg—LAURA LEE, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M

### Fleuve et rivières.

Memphis, 24 sept—Le fleuve baisse. Temps clair et chaud. Pas d'arrivages et de départs.

Cairo, 24 septembre—Le fleuve a 10 pieds 2 pouces et monte. Temps clair et doux. Arrivés: W H Cherry de l'Ohio à 7 p m; City of Vicksburg de St-Louis à 3 a m; H M Hoxie de la Nlle-Orléans à 10 a m; Granite State de Cincinnati à 10 a m. Départs: W H Cherry pour St-Louis à 9 p m; Future City pour la Nlle-Orléans à 3 a m; City of Vicksburg pour Natchez à 6 a m.

Cairo, 24 septembre, midi—Le fleuve a 10 pieds 2 pouces et monte. Temps clair et doux.

Louisville, 24 sept—La rivière est stationnaire—3 pieds 7 pouces aux chutes, 4 pieds 2 pouces dans le canal. Temps beau et agréable.

Le soir—La rivière a 3 pieds 6 pouces aux chutes; 4 pieds 10 pouces dans le canal et monte. Temps beau et agréable.

Evansville, 24 sept—La rivière a 4 pieds et baisse. Temps clair.

Cincinnati, 24 septembre—La rivière a 7 pieds et monte. Temps clair.

Pittsburg, 24 sept—La rivière a 6 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair.

### Passes.

Port Eads, 24 septembre, 6 p m—Vent du sud-ouest. Arrivés, hier soir, steamship Wanderer, capitaine Raymond, de Puerto Cortez.

Départs, steamship New Orleans pour New York, West Indian pour Liverpool, S Pazzini pour Truxillo et Tangiers pour Vera Cruz via Progreso.

### Marchés.

Paris, 24 septembre—Rentes 3 pour cent 86 francs 50c.

Londres, 24 sept, 4 p m—Consols à la clôture 96 13/16 au comptant et 97 1/16 à terme.

Havane, 24 sept—Or espagnol 240 1/2 à 241. Sucre calme.

Change calme—sur les Etats-Unis, 60 jours, or 5 3/4 à 6 3/4 de prime; court vue 10 1/4 à 10 1/2 de prime; sur Londres 20 1/4 à 20 1/2 de prime, sur Paris 3 3/4 à 4 de prime.

New-York, 24 sept—Coton facile. Middling Uplands 11 3/16, Middling Orléans 11 7/16. Ventes 277 balles.

Futures—calmes à l'ouverture.

Livraisons en septembre 11.12; octobre 10.40; novembre 10.12; décembre 10.09; janvier 10.08; février 10.12; mars 10.19; avril 10.26; mai 10.33; juin 10.39; juillet 10.44.

## BULLETIN MARITIME.

MARDI, 24 SEPTEMBRE 1889.

**EXPÉDIÉS EN DOUANE.**

Steamship (ang) Wm Cliff, Winder, Liverpool. Steamship El Mar, Hawkins, New York.

**ARRIVÉS.**

Steamship (am) Wanderer, Raymond, Puerto Cortez via les Honduras Espagnoles.

**BATEAUX A VAPEUR.**

Lafourche, Choctaw, Donaldsonville. Warren, Knowles, Grand Lake. Paul Tulane, Lijlone, Bayou Sara. Alvin, [illegible], Bas du fleuve. Grand Isle, Swanny, Grand Isle. Goëlette Two Sons, [illegible], Covington. Goëlette Clementine, Covington.

**EXPORTATIONS.**

LIVERPOOL—par steamship Wm Cliff—7470 balles coton 26,000 boisseaux mais en grenier et cargaison en transit.

**IMPORTATIONS.**

PUERTO CORTES, VIA BELIZE—par steamship Wanderer—25,000 bananes 9500 régimes figues bananes 6000 cocos. Royal Mail Line.

### Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche—1 boucaut sucre 1289 sacs riz brut et fret assorti.
GRAND LAKE—par steamer Warren—1565 balles coton 1543 sacs graine coton et fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Paul Tulane—147 balles coton 3 sacs coton en graine 1437 sacs graine coton 1055 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—461 sacs riz brut et fret assorti.
GRAND ISLE—par steamer Grand Isle—Fret assorti.
COVINGTON—par goëlette Two Sons—18 balles coton.
COVINGTON—par goëlette Clementine—10 balles coton.

**Par les chemins de fer.**

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—152 barils sucre 738 sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—1475 balles coton 1 wagons graine coton 373 sacs riz brut 40 barils riz 65 barils sucre 13 barils sirop et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—1144 balles coton 410 sacs riz brut 2 wagons graine coton et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—1133 balles coton 6 wagons graine coton 430 sacs riz brut et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1043 balles coton 15 boucauts tabac et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—2135 balles coton et fret assorti.

### LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

[illegible]

### Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK. [illegible]
LIVERPOOL. [illegible]
LONDRES. [illegible]
ANVERS. [illegible]
MONTEVIDEO. [illegible]
PALERME. [illegible]
RIO DE JANEIRO. [illegible]
ST-VINCENT. [illegible]
COLON. [illegible]
PERNAMBUCO. [illegible]

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR E. J. DEBRES.**

Vente complète de fonds de magasin de Tissus (Dry Goods) de détail, No 10 rue Ste-Anne.

PAR E. J. DEBRES, encanteur.—Il sera vendu MERCREDI, 25 septembre 1889, à 10 heures et demie du matin, au magasin ci-dessus désigné: Le fonds de Tissus (Dry Goods), Mercerie et articles de ménage. Aussi, comptoirs, vitrines et rayons. Condition—Comptant.
25 sept—1t

**PAR STEPHEN J. DEBRES.**

Pour cause de retraite des affaires, vente d'écoulement de tout le contenu de l'établissement de CHEMISERIE PARISIENNE, No 11 rue St-Charles.

Consistant d'un fonds de chemises de cette célèbre fabrique. Aussi, Lingerie de dessous, bonneterie, cols, pardessus, ceintures, et un grand assortiment de produits français en couleur.

Belles installations de magasin telles que: vitrines, comptoirs rayons, aussi un beau bureau double avec volets, le tout provenant de la faillite McCracken, VENDREDI, 27 septembre, à 11 heures du matin, sur les lieux, 11 rue St-Charles.

STEPHEN J. DEBRES, Encanteur.
22 sept—4t

**PAR JAS P. GUINAULT.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Musiques.

Succession de Enoch Loeding, en faillite.

No 27,460 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, les avenues St-Claude et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue Musique, 73 pieds de face à l'avenue Lafayette, 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 67 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlot ci-dessus à la propriété ci-dessus décrite et mesurant 43 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Marais, 40 pieds de profondeur du côté de la rue Musique, 36 pieds de profondeur du côté opposé, 31 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Termes et conditions—Un tiers au comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication.
15sept—19 21 26—5 12 15 19.

**50 actions de la Compagnie du Waterworks.**

Succession de A. A. Peterson.

Cour Civile de District—Division B—No 27,171.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—LE SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 septembre 1889—

50 actions de $100 chacune de la Compagnie du Waterworks de la Nouvelle-Orléans—d'après le certificat No 6610.

Conditions—Comptant.
14 sept—14 21 28

**Résidence en briques, à étage, rue Bienville No 168, entre les rues Remparts et Bourgogne.**

Succession de Jean Mouton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,162.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 7 septembre 1889 par F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dumaine, Bourgogne et Remparts, mesurant 25 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Bienville, [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant A. Dartescourt, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
6 sept—8 14 21 28—5 12 oct

**Le contenu d'un restaurant, d'une buvette et d'un salon d'hôtel.**

Succession de John O. Mears.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27195.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: coin Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 30 septembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 174 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 septembre 1889—

Le contenu du susdit établissement, d'après inventaire déposé à mon bureau.

Aussi—Une machine électrique avec éventails et une liste de recouvrements et de réclamations s'élevant à la somme de $122.24.

Le privilège de la moitié de l'intérêt du bail du dit établissement pour un terme de trois ans du 1er octobre 1889, à raison de $250 par mois.

Conditions—Comptant.
17 sept—17 26 29.

**VENTE FORCÉE.**

Jolie position rue Dumaine No 266, entre les rues Claiborne et Robertson—30x120.

Terrain sur rue Ste-Anne, entre les rues Johnson et Prieur—32x76.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 28 septembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes:

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dumaine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre les rues Claiborne et Robertson.

2° Un autre lot de terre vacant mesurant 32 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 76 pieds de profondeur, entre les rues Johnson et Prieur, borné par Orléans.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers au comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Actes de vente pardevant Duvigneaud & Kernion.

**PAR HONY & O'CONNOR.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété No 327 rue Erato.

Succession de Thomas Kelly et Margaret Flynn Kelly, sa femme.

No 27,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HONY & O'CONNOR—Nicholas J. Hony, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 septembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Freret, Clio et Erato, désigné par le No 3, sur un croquis annexé à un acte passé au bureau de Wm. Mc C. Jones, notaire public, le 29 décembre 1885, mesurant, d'après le dit croquis, 26 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Erato, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et formant partie d'une subdivision de lots, désignée par les Nos 14 et 15, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5me jour de février 1846, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, toit en ardoises, connue comme le No 327 rue Erato.

Termes—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hunter C. Leake, Esq., notaire public.
12 Sept—19 21 26—oct 5 12

**PAR BRIGNONI & BLAKELEY.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage simple à un étage couvert en ardoises.

No 345 rue Prieur, Troisième District.

Succession Veuve J. B. Lavigne,

Pour du Comptant.

PAR BRIGNONI & BLAKELY.—Albert Brignoni, encanteur.—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté du 20 août 1889, dossier 27,044, pour le compte de la succession de veuve J. B. Lavigne, décédée, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Onzaga, et mesurant en pied anglais 32 pieds 11 pouces de façade rue Prieur sur une profondeur de 96 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple d'un étage de 3 chambres, galerie et cuisine attenante à la maison principale et galerie, une bonne citerne, cabinet d'aisance, et portant le numéro municipal 345.

Conditions—Comptant au moment de la vente, 10 pour cent de dépôt par l'acquéreur au moment de l'adjudication et le paiement des taxes pour l'année 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible] 21—7 14 21 28 sept


# D. H. HOLMES,

De nouvelles Marchandises d'Automne de tous genres ont été reçues par nous en très grande abondance, et nous sommes aujourd'hui en mesure d'en étaler le fonds le plus vaste et le plus varié qui soit au Sud et à New York.

## TAPIS.

Ce nouveau département a obtenu un succès marqué. Nos dessins sont tous nouveaux, choisis comme ils le sont par nous. Il n'est nullement douteux que nous pouvons économiser 25 pour cent aux acheteurs. Notre stock de RIDEAUX DE DENTELLE, de DRAPERIES, STORES DE FENÊTRES, TOILES CIRÉES, LINOLEUMS, MOQUETTES, VELOURS, BODY BRUSSELS, TAPISSERIE DE BRUXELLES et INGRAINS est énorme et se vend à des prix bien au-dessous que ceux de tous nos concurrents.

## PAPETERIE.

Le département de Papeterie le plus populaire en ville est bien celui-là. Tel est le dire de tout le monde: "Comment peut-on vendre à si bas prix? Nous payons le double ailleurs." C'est cependant un fait qu'il faut reconnaître; mais nous voulons que le succès couronne nos efforts. Les prix de nos livres sont vraiment étonnants. Nous vendons, 25 cts, un magnifique LIVRE RELIÉ, AVEC COUVERTURE EN ÉTOFFE, 12-mo, prix de l'éditeur 50 cts.

Des jeux de livres d'auteurs divers à moitié des prix des éditeurs.

## NOUVELLES Marchandises d'Automne.

500 pièces DEBEIGES IMPRIMÉS ........ 6c
DIAGONALS fantaisie et mêlés... 10c
REPPS Siciliens (Cachemire)..... 10c
TRICOTS tout laine, 24 pouces.. 25c
CACHEMIRE, double largeur .... 25c
TRICOTS tout laine, 40 pouces.. 30c
CACHEMIRES tout laine, 40 pouces ........ 50c
Nouveaux SATINETS Français... 15c
Beaux GINGHAMS Ecossais...... 25c
200 douzaines CHAUSSETTES, pour hommes, valant 40c ........ 25c
BAS RAYÉS, pour dames, un grand bargain ........ 25c
200 pièces GARNITURES pour robes, valant 50c, prix ...... 10c

## Département de Chaussures

Pour une bonne chaussure allant parfaitement, d'une bonne durée, venez chez nous; nous ne vendons que celles provenant des meilleures fabriques.

# 155, RUE DU CANAL.


## VENTES A L'ENCAN

**PAR J. V. GOURDAIN.**

Grocerie et Buvette.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau 87 rue Bienville.—JEUDI 26 septembre 1889 à 10 heures A. M. à l'encoignure des rues Esplanade et Marais, il sera vendu à l'encan, sans réserve.

GROCERIES. Tout le contenu de la Grocerie et Buvette au coin des rues ci-dessus désignées, consistant en un stock de vins, liqueurs et de groceries fines, comptoirs, installations de gaz, glacière, etc., etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
22 sept 22, 25, 26.

**PAR SPEAR & ESCOFFIER.**

### COTTAGE

No 349 rue d'Orléans, entre les rues Galvez et Miro.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs—

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, désignée par le lot No 7 et partie du lot No 8 dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Galvez et Miro, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Orléans, 46 pieds de large dans le fond, sur une profondeur inégale de 75 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Toutes les mesures étant plus ou moins; la propriété est vendue d'après un plan dressé par D. E. Seghers, daté le 30 août 1889 et annexé dans la Bourse pour ce qui y a rapport.

Les améliorations comprennent un cottage retiré de la rue avec trois chambres, lieux d'aisance, etc.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication: l'acquéreur paiera en dessus de son enchère les taxes de 1889.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

**Positivement pas de limite.**
14 sept—14 16 21 jusqu'à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

### Propriété de choix Du Troisième District.

Coin des rues Pauline et Chartres—Joli cottage.

Coin des rues Peters et Pauline—Grands hangars.

Rue Pauline, entre Peters et Chartres.

Rue des Remparts, entre Désiré et Piété—Terrain vague.

Succession de Henri Bittern.

No 5,391—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 28 septembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent, en congé, daté du 15 août 1889, pour le compte de la dite succession les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, carré d'îlet borné par les rues Peters, Chartres, Pauline et Jeanne, mesurant chacun 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade rue Pauline. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peters et Pauline; et les améliorations comprennent une vaste bâtisse.

2° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment citée, désigné par le No 3, mesurant 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de façade rue Peters, sur 128 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés précédemment décrites, désigné par le No 11, mesurant 30 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur et de façade rue Chartres, desquelles deux rues il forme le coin. Les améliorations comprennent un joli cottage avec 3 chambres, cuisine et citerne.

4° Un terrain dans les mêmes district et carré d'îlet que les trois propriétés précédemment décrites, désigné par le No 12, mesurant 32 pieds de façade rue Pauline, sur 118 pieds 4 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent un hangar, une citerne en fer. Les quatre propriétés ci-dessus décrites sont vendues d'après un plan de D. E. Seghers, arpenteur, daté le [illegible] 1889.

5° Un terrain situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, St-Claude, Désiré et Piété, mesurant 27 pieds 6 pouces de façade rue des Remparts, 27 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière et 150 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Pour la propriété cinquièmement décrite, comptant; pour les autres de 1 à 4 inclusivement (1/2) une moitié au comptant; le reste à un an par un billet à l'ordre de l'acquéreur, portant sept pour cent par an, l'intérêt depuis le moment de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur fera assurer la propriété pour le montant des billets fournis et transférera la police au détenteur du billet. L'acte de vente devant renfermer la clause de non aliénation et la vente sans évaluation. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles devront être contenues dans les actes de vente.

Les actes de vente pardevant A. Dumestre, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 août—24 31—7 14 21 28 sept

**PAR B. ONORATO.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District,

Rue Louisa, entre Bons-Enfants et Marais.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Ernestine Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 27,066.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, actuellement absent sur un congé, daté le 21 août 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Piété, Bons-Enfants et Marais, mesurant 27 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 80 pieds et 7 lignes.

Conditions—Un tiers du prix comptant et la balance à un et deux ans [illegible] des acquéreurs, et la portion à crédit s'il y en a, garantie par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent par an d'intérêt à partir de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera les clauses de garantie [illegible]

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt d'argent de 10 pour cent sera requis lors de l'adjudication.
4 sept—4,7,14,21,28—5oct


### Mme E. HUREAU, MODISTE FASHIONABLE,

No 180 RUE DU CANAL.

STYLE PARISIEN.

Nouveaux modèles de Chapeaux français [illegible]


## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHÉRIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Seymour et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 23,100 et 23,301—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Phillips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain billet à ordre tiré par Louis Seymour à son propre ordre et par lui endossé pour la somme de trois cent vingt dollars, en date du 9 novembre 1887, fait payable un an après sa date et garanti par hypothèque par acte pardevant Alphonse Phillips, notaire.

2° Vingt-cinq actions du New Orleans Swamp Land and Reclamation Company sur lesquelles 25 0/0 ont été payés.

3° Cent vingt-et-une actions du Plata Reina de Sonora Milling & Mining Company.

4° Cinq actions du New Orleans Safe & Lock Company.

5° Dix actions du Beattie Gravel Paving and Improvement Company.

6° Un lot de billets et de comptes, réclamations, etc., conformément à une liste détaillée déposée au bureau du shérif.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25 29—5 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Farmers' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, épouse de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll et désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 15 mai 1858, déposé au bureau de S. Cohen, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Acquis par feu Abraham Levi le plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 septembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—2 9 16 23 26 oct

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Lestrey vs Mary A. Menard, veuve Louis Gaussier.

(No 9,699 du Dossier de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), mais transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. R. Alcée Gauthreaux, ex-shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans par le dit ex-shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la Paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du dossier de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No vingt-six, borné par les rues Canal, Jackson, Roman et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No deux et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Mme Marie F. Schumert, veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,788.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant en mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Toulouse, sur cent quatre pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur, ensemble avec trente-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées et portant contre la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur paiera comptant la somme de cinq cents cinquante-deux piastres, avec dix pour cent d'intérêt sur la somme, à partir du premier mai 1877 jusqu'à paiement, et une autre somme de deux mille cinq cent cinq piastres, avec intérêt sur la dite somme comme suit, à savoir: avec huit pour cent d'intérêt par an sur $86 50 à partir du 1er décembre 1876, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $98 50, sur cette dernière somme à partir du 1er décembre 1877, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00 à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 00, à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284 à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $284, à partir du 1er décembre 1888, ensemble avec les frais et les charges de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de plus assumera le résidu de la dette hypothécaire du fonds qui n'est pas encore dû, mais sujet à être demandé conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de dix mille cinq cent quatre-vingt piastres et assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens conformément à sa charte et ses lois, et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, devra être payée comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
sept—8 15 22 29—7 12 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Heinrich W. Kaemper vs leurs créanciers—No 26,644—Division E—Ordre de Cour—[illegible] le 25 septembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur la possibilité de lui donner une décharge des dettes portées sur son bilan.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent, sur congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.
14sept—[illegible]


BUREA[illegible]

L'Abeille de [illegible]

NOUVE[illegible] [illegible]UDI, 26

PRIX DE [illegible]


Filatures et [illegible] en L[illegible]